

LA DRACHE...



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

Section Interrégionale des Hauts-de-France

Amiens - Dunkerque - Lille

N°17 - juillet 2018

Détail des annonces gouvernementales lors du « rendez-vous salarial » pour l'année 2019 :

Le bouc émissaire maintient son rang !



Lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, le gouvernement a choisi de ne pas répondre aux demandes légitimes de l'UNSA et de ne pas prendre en compte le retour de l'inflation (2% rythme annuel selon l'INSEE) ou la hausse du PIB (2,2% en 2017 et 2% prévu en 2018).

L'UNSA avait demandé au Gouvernement de faire le choix de revaloriser le traitement de tous les agents publics. Il aurait alors montré l'importance qu'il attache au service public et à ses agents, sa volonté de ne pas pénaliser les agents publics par une baisse constante de leur pouvoir d'achat et son ambition de promouvoir l'attractivité des métiers de la fonction publique.

Pas de mesure générale : poursuite du gel de la valeur du point d'indice en 2019 après celui décidé par Gérald Darmanin pour les deux années 2017 et 2018.

PPCR : reprise de l'application du protocole PPCR, chiffré à 11 milliards d'euros entre 2016 à 2021 par le gouvernement actuel, soit 850 millions pour la seule année 2019 (avec le passage dans la catégorie A des agents de catégorie B de la filière sociale).

La **GIPA** (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) pour 2018 devrait être mise en paiement avant la fin d'année.

Deux mesures complémentaires ont été développées et viennent répondre aux revendications de l'UNSA :

- CET (compte épargne-temps) : **revalorisation de 10 euros du montant des jours monétisés** au titre du CET avec une diminution du seuil permettant cette monétisation (passage de 20 à 15 jours). Cette mesure ne concernerait que la Fonction Publique d'État et celle de la Territoriale dans l'immédiat.
- Frais de mission : **amélioration du remboursement des frais de nuitée** avec un plafond de remboursement en France de 70€, de 90€ pour les grandes métropoles et 110€ à Paris. Un autre plafond plus élevé serait fixé pour les agents handicapés (120€). Une hausse des remboursements kilométriques est également annoncée (+17%).

Enfin, le logement a été abordé avec la confirmation de l'amélioration de l'AIP (*Aide à l'installation des personnels* : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/home>) et avec l'annonce de l'ouverture d'un chantier pour faciliter l'accès des agents publics au « logement intermédiaire ». Il restera toutefois à connaître la traduction concrète de ces annonces dans le quotidien des gabelous.

Une seconde réunion pourrait avoir lieu en septembre ou octobre 2018. Dans ces interventions, l'UNSA avait proposé de s'appuyer sur le protocole PPCR qui prévoit d'ouvrir une négociation triennale suivie chaque année d'un rendez-vous salarial. Nous attendons la réponse du gouvernement...

Comité Technique des Services Déconcentrés des Hauts-de-France

Compte-rendu de la séance du 19 juin 2018 à Lille

Raz-le-bol des centralisations !



Ce mardi 19 juin 2018, s'est tenu au siège de la Direction Interrégionale des Hauts-de-France, un nouveau CTSD (Comité Technique des Services Déconcentrés) principalement consacré au projet de centralisation de la fiscalité énergétique dans la DI.

La centralisation de la fiscalité énergétique

Le projet de centralisation de la fiscalité énergétique dans la DI des hauts de France s'inscrit dans une volonté de regrouper les activités de gestion et de contrôle, jusqu'alors dévolues à différents bureaux de douane, sur les services de Lille et Dunkerque de la façon suivante :

→ **Lille (BFCI)** gérerait la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité), la TICGN (taxe intérieure sur la consommation de gaz) et la TICHCL (taxe intérieure sur la consommation de houille, coke et linite).

→ **Dunkerque Energie**, qui avait déjà la gestion de la TICPE, se verrait attribuer le contrôle des établissements suspensifs.

Pour le DI, l'interrégionalisation permet d'avoir des bureaux « experts » avec un noyau dur de compétences afin de diligenter des contrôles de manière plus efficace. Il affirme qu'il n'y aura pas de réduction d'effectifs liée à cette centralisation, mais il y aura inévitablement un « flottement » sur la fiabilité des contrôles et donc un impact sur l'indicateur de performance F1, le temps du transfert de ces missions.

Comme énoncé dans la déclaration liminaire commune, **l'ensemble des OS est unanimement contre ce projet**. En effet, nous savons d'expérience que ce genre de manœuvre se termine régulièrement par des conditions de travail dégradées dans les services. Cela se traduit toujours par une charge de travail plus conséquente pour les agents et un service public amoindri.



À cette occasion, l'ensemble des participants s'est accordé pour pointer du doigt une nouvelle foi **les inconvénients de Chorus DT** : lourdeur, ergonomie insatisfaisante, double validation, etc. Le président indique qu'il a fait remonter ces critiques, au combien justifiées, à la suite d'un audit concernant l'utilisation de cette application. Nous en profitons également pour saluer le travail et la compétence des agents de la DI qui gravitent, non sans peine, autour de Chorus DT.

L'attribution dévolue aux CRPC des directions régionales de Lille, Dunkerque et Amiens :

La direction générale a diffusé, le 15 janvier 2018, une nouvelle instruction-cadre définissant l'organisation, le rôle, et les attributions des **Cellules de Renseignement et de Pilotage des Contrôles (CRPC)**. Les CROC voient leur dénomination modifiée afin de mieux correspondre, selon la DG, aux nouveaux objectifs affichés :

- renforcer l'action de pilotage des contrôles par les POC ;
- avoir un rôle de programmation des contrôles des CRPC.



Les CRPC ont pour missions prioritaires de :

- recueillir et le traiter du renseignement ;
- proposer des analyses de risques au SARC ;
- analyser les flux locaux sur différents vecteurs (routiers, aériens et ferroviaires) ;
- être le point de contact avec les administrations partenaires (DGFIP, DGCCRF, DGGN, etc.) ;
- assurer le suivi de la réalisation des contrôles ainsi que de leur efficacité en s'appuyant sur les applicatifs BANACO et QUANTUM ;

Les différentes CRPC se verront attribuer certains domaines d'activités :

- La CRPC de Dunkerque : l'activité portuaire et les contributions indirectes ;
- la CRPC d'Amiens : l'application API-PNR (ciblage et contrôle réalisés par les brigades sur les aéroports de Beauvais et Lesquin). Un agent supplémentaire sera d'ailleurs affecté sur Amiens pour porter l'effectif de deux à trois agents SU ;
- La CRPC de Lille : la fiscalité énergétique. Elle assurera par ailleurs le pilotage LAPI du fait de sa proximité avec le CODT. Cela se fera tout de même en coordination avec les CRPC d'Amiens et de Dunkerque .

Bilan sur la modulation 2017



Pour rappel, la « modulation » consiste à récompenser financièrement en attribuant des étoiles aux cadres A reconnu « méritants » par la direction. **La valeur d'une étoile est de 200€**, versée sous forme de prime selon des critères qui ne nous sont pas présentés ; ceux-ci demeurent à la discrétion du directeur. A notre connaissance, c'est d'ailleurs la première fois que ce bilan est présenté aux représentants du personnel.

Pour l'UNSA Douanes, s'il n'est pas question de remettre en cause une ligne budgétaire qui permet d'améliorer le pouvoir d'achat des agents, il n'en va pas de même sur le fonctionnement de ce régime indemnitaire **bien trop opaque** à nos yeux !

Le Directeur interregional rappelle aussi que la modulation concerne les agents de Catégorie A ayant des fonctions de chef de service, de chef de service adjoint et les rédacteurs .

Sur 159 agents dits « modulables », 121 agents ont été modulés, soit 76% de la population concernée.

Présentation de la campagne de télétravail 2018

Pour cette campagne 2018, tous les agents ayant fait la demande de télétravail ont obtenu satisfaction. A ce titre 14 agents sur toute la DI des hauts de France pourront travailler à leur domicile une journée par semaine. Les chiffres présentés montrent un équilibre entre les hommes et les femmes ayant sollicité cette procédure.

Ce bilan est nettement plus favorable aux agents qu'en 2017 : en effet plusieurs demandes avaient été refusées l'année dernière, sans motifs suffisamment étayés de notre point de vue.



Questions diverses

• **la BSI de Nogent-sur-Oise :**

Avec les effectifs qui augmentent dans cette brigade, les locaux sont devenus trop exigus. Une extension sera effectuée à court terme mais le souhait de la direction interrégionale serait d'acquérir un terrain et de construire une brigade à proximité de l'autoroute vers Senlis.

• **La BSI d'Amiens :**

Le bâtiment sera construit et livré en septembre 2019. En attendant, le DI a pris des dispositions pour occuper les locaux de la Masse (appartements + garage) afin de loger les agents arrivants d'Abbeville notamment.

Il a également été abordé le problème de dotation d'uniforme à la Rochelle pour lequel le DI attend une réponse de B2.

Enfin, à l'approche du « brexit », nous faisons le constat que le nombre de véhicules est insuffisant ; là encore, le DI nous répond que les commandes sont en cours !

Retrouvez toute notre information sur nos différents sites « internet » :

<http://www.unsadouanes.fr/fr>

<http://unsa-financesindustrie.org/>

<http://www.unsa-fp.org/>



Le torchon brûle à Bercy !

La fédération UNSA Finances n'a pas siégé au dernier Comité Technique Ministériel (CTM) prévu le 6 juillet dernier à Bercy, ni à la séance reconvoquée.

En effet, à l'heure où les annonces sur CAP 2022 sont sans cesse repoussées, nos ministres de tutelle ne se présentent même plus devant les représentants des personnels du ministère.

Aussi, le pire est à craindre sur le contenu des mesures à venir ainsi que sur la méthode utilisée par le gouvernement pour les mettre en œuvre.

Vous trouverez ci-après la déclaration de l'UNSA faite à l'ouverture du dernier CTM :

Madame la Secrétaire Générale

Malgré le courrier adressé à nos ministres de tutelle pour demander leur présence à ce CTM et entendre leurs projets pour nos administrations, force est de constater que ceux-ci dédaignent nous rencontrer et que nous n'apprendront rien lors de ce CTM .

Le scénario estival qui se dessine dans nos ministères économiques et financiers pourrait bien s'appeler « Peur sur Bercy ».

Vous trouverez peut-être ce titre bien exagéré mais ce n'est pas le cas pour la plus grande partie du personnel des ministères économiques et financiers.

Le scénario écrit par le gouvernement, ce n'est pas nous qui l'avons mis en scène.

Qui a communiqué à tout-va sur le groupe d'experts de CAP 22 qui devait remettre un rapport au printemps avec une période de concertation ? Ce rapport, reporté de mois en mois et dont nous apprenons maintenant par la presse qu'il ne sera pas communiqué, qu'il n'y aura pas de concertation et que le Gouvernement piochera dans les bonnes idées de ce rapport au fil de l'eau.

Alors oui le suspens est au rendez-vous, mais pas au profit des personnels de Bercy dans l'attente de décisions qui impacteront forcément leur vie familiale.

Le scénario choc, le journal Les Echos l'a repris à son compte en parlant de 30 000 suppressions d'emplois à la DGFIP.

Aucune administration ne semble à l'abri et votre seule réponse est le silence.

Nos ministres qui aiment tant louer le professionnalisme et l'engagement des agents de Bercy, semblent depuis peu, faire peu de cas de l'angoisse qui saisit nos collègues à quelques semaines du Projet de loi de finances 2019.

Ceux qui partent en vacances en ce début juillet se demandent si à leur retour ils apprendront que leur service est en voie d'être supprimé.

Bien triste de voir que les paroles grandiloquentes de nos ministres ne sont pas suivies d'effet et que ceux-ci ne daignent pas venir s'expliquer.

C'est pourquoi face à ce manque de considération vis-à-vis du personnel, nous quittons ce CTM.

